

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 JUIN 2010 A 21H</p>
--

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M GUASCH / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU /
Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M LABURTHE /
M DECHE / Mme LABAT M / Mme SEMPERE / M FALTRAUER / Mme GREGNANIN /
Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / M BENOIT / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES

M AZANZA / Mme LEJEUNNE / M DESANGLES / M LABERGERE / M COURREGES /
Mme OUAHABI / M BOUNET

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M AZANZA / M LABERGERE / M COURREGES / Mme OUAHABI / M BOUNET

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 27 mai 2010. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. POLE SOCIAL ET CULTUREL
2. CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN MARCHINE A AFFRANCHIR SATAS
3. AMENAGEMENTS TOUR DE VILLE : COMPLEMENT TRAVAUX PAR SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU GERS
4. BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE D'EAUZE/OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU
GERS

5. HOMMAGE A PIERRE MIQUEL

=> pour ce point, Monsieur le Maire précise que la présentation a été envoyée par mail et/ou se trouve dans le sous-main des conseillers n'ayant pas d'adresse mail. Cette demande ayant été présentée par écrit par le Club Taurin le 2 juin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6. CONVENTION COMMUNE/COLLEGE JEAN ROSANT/CONSEIL GENERAL POUR
LE CLAC :

=> pour point, Monsieur le Maire précise que cette question n'a pu être envoyée aux conseillers avant, le Principal du collège nous ayant informé de l'avis du Conseil Général par téléphone le 8 au matin.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- QUESTIONS DIVERSES

1. POLE SOCIAL ET CULTUREL

Après le choix du Cabinet de programmiste en mai 2009 et diverses réunions de la 2^{ème} commission et/ou du comité technique du projet comprenant Monsieur le Maire, Monsieur PERICARD Conservateur Départemental de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Gers, Monsieur SOUMY Responsable Régional du Livre à la DRAC Midi-Pyrénées et Madame LABARTHE Référente de la Bibliothèque Municipale, un programme du projet a été établi.

Vous avez été destinataire de ce programme présenté par Madame Stéphanie DELARUE du Cabinet AVEC, lors de la réunion "toutes commissions" qui a précédé le Conseil Municipal. A l'issue de cette réunion, un avis favorable à la majorité (1 abstention M QUINTILLA) a été émis.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis afin de permettre le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

En effet, Monsieur SOUMY de la DRAC, qui suit notre réflexion avec intérêt, nous encourage à déposer un dossier en 2010 car il y a une enveloppe à la DRAC pour ce type d'équipements. Il n'est pas du tout sûr qu'il en soit de même en 2011.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 2 abstentions : M QUINTILLA et M GUASCH.

2. CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR SATAS

L'équipement actuel, machine à affranchir et balance courrier, va avoir 5 ans et commence donc, dans ce type de matériel, à dater. De plus, un changement de tarif du timbre au 1^{er} juillet va amener une dépense d'environ 200 €.

La société de location SATAS propose de remplacer ces deux machines par un matériel plus performant à prix équivalent et qui nous évite le paiement de changement de tarif du timbre.

La location annuelle de la machine à affranchir, du pèse-lettre et du contrat de location passerait de 1361,87 € TTC à 1405 € TTC (640 € HT +535 € HT vous avez eu copie des contrats).

Le Conseil Municipal doit se prononcer afin d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire ces nouveaux contrats.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. AMENAGEMENTS TOUR DE VILLE : COMPLEMENT TRAVAUX PAR SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU GERS

Dans le cadre des travaux d'éclairage public pour le tour de ville, il est nécessaire de déplacer le coffret près du café le divan servant aux forains et marchands ainsi que de créer deux bornes escamotables Place d'Armagnac.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention de mandat au Syndicat Départementale d'Electrification du Gers pour un montant de 14 076,94 € TTC.

Vous avez eu copie des projets de la délibération et de la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

4. BAIL EMPHYTEOTIQUE COMMUNE D'EAUZE/OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

Lors de sa séance du 28/08/2007, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la signature d'un bail emphytéotique avec l'Office de l'Habitat afin d'ériger des logements sociaux sur les parcelles des rues Marpo, Raphaël et Bistouquet acquises à Monsieur Pierre Barbet.

Ce bail n'a jamais été signé et aujourd'hui le projet à évolué. Seules les parcelles de l'angle des rues Raphaël et Bistouquet sont susceptibles d'être cédées à bail emphytéotique à l'Office Public de l'Habitat pour y construire 5 logements sociaux.

Vous avez eu copie du projet de bail à intervenir pour la création de ces 5 logements sociaux.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir qui sera rédigé par le Notaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

=> Monsieur le Maire informe qu'un arrêté de péril est en cours sur le garage de M BARBET mitoyen de ces parcelles. M BARBET va être relancé pour consolider son immeuble ou le démolir.

5. HOMMAGE A PIERRE MIQUEL

Monsieur Pierre MIQUEL décédé le 5 avril dernier était Président du Club Taurin Elusate jusqu'en 2009, fondateur des Arènes Nimeño II.

A ce titre le Club Taurin Elusate souhaiterait que le Conseil Municipal accepte de baptiser la cour intérieure du gîte rue Leyral qui jouxte le siège de l'Association "PATIO PIERRE MIQUEL". (vous avez eu copie de la demande).

La cérémonie se déroulerait le vendredi midi 2 juin des fêtes 2010.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

6. CONVENTION COMMUNE/COLLEGE JEAN ROSTAND/CONSEIL GENERAL POUR LE CLAC

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, il est prévu la création d'un Centre de Loisirs Associés au Collège (CLAC) à compter de la rentrée de septembre 2010.

Cette structure doit offrir aux collégiens (qui n'ont plus de foyer socio-éducatif dans le collège) un lieu d'animation pour la pause méridienne.

Pour permettre le fonctionnement et la participation financière du Collège Jean Rostand, une convention tripartite (commune/collège/Conseil général) doit être signée. Vous trouverez ci-joint copie de la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- a) M BENOIT

Il demande si le programme des fêtes est prêt.

⇒ il le sera en fin de semaine.

- b) Mme LABARRERE

Elle informe le Conseil Municipal de la soirée des récompenses pour les associations sportives et culturelles programmée le dimanche 13 juin à 19H30 Salle d'Honneur de la Mairie sous l'égide de l'OMS et de la Municipalité.

- c) M COMET

Il relate la demande reçue à l'office de tourisme concernant la réservation corrida : l'Office de Tourisme n'était pas informé et ne disposait que d'un dépliant. La personne a été dépannée avec une photocopie du dépliant.

⇒ les dépliants supplémentaires par rapport au publipostage fait par la Poste seront livrés le 9 juin à EAUZE, l'office de tourisme en sera destinataire.

- d) M DECHE

Il informe le Conseil Municipal que le premier marché d'été (dimanche) aura lieu place d'Armagnac le 27 juin. Celui du 5 juillet aura lieu place du Bataillon de l'Armagnac 158^{ème} RI (Belle Marie).

- e) M LABURTHER

Il informe lui aussi le Conseil Municipal de la journée "Chiens en Armagnac" qui se déroulera le 24 juillet avec défilé de meutes en ville.

- f) Mme LABARTHE

Elle présente la demande de la société archéologique du Gers pour une participation de la commune à la publication d'un livre sur Léontine de Mibielle et quelques uns de ses poèmes, soit en tant que coéditeur, soit en achetant des livres (10 € / livre).

⇒ le Conseil Municipal opte pour l'achat de 200 livres à 10 €.

La séance est levée à 22H.